

OUVERTURE DE LA SEANCE DU 19 JUIN 2014 A 18 HEURES 30
M. LE PRESIDENT PROCEDE A L'APPEL DES MEMBRES
LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PEUT VALABLEMENT
DELIBERER.

Etaient Présents Mesdames et Messieurs dont les noms suivent :

Yves FOURNIER, Marc FOURNIER, Michel BOUTIN, Brigitte CARLIER, Béatrice TRUTAT, Alain DROUET, Maude FROTTIER, Pascal GUYON, Séverine BROQUET, Claude DUCARD, Philippe PROT, Sophie LONGUET, Gabriel PETIT, Chantal LEPICOUCHE, Roger BRUGGEMAN, Eric CERCEAU, Roland FRELIN, Jannick DERA EVE, Gisèle SILO, Gérard DUPUIS, Roland BROQUET, Reynald CARLOT, Laurent PROYART, Hugues MARTEAU, Gilbert BONNETERRE, Philippe MARTEAU, Antoine GUEBEN.

Absent(s) excusés(s) ayant donné(s) pouvoir :

Mireille PAYEN ayant donné pouvoir à M. Yves FOURNIER,
Gérard DUPUIS ayant donné pouvoir à M. Roland BROQUET.

Absent(s) excusés(s) :

Lionel BERTIN

Etaient présents, sans pouvoir, les suppléants suivants :

Philippe AUGER, Dominique ROUFOSSE

Délibération n°2014/33/CDC : Membres des commissions.

Le Président propose de créer 7 commissions :

- **commission « Développement économique » :**
 - o Membres : Yves FOURNIER, Roland BROQUET, Pascal GUYON, Henri KERZREHO, Eric CERCEAU, Gilbert BONNETERRE, Jannick DERA EVE, Philippe PROT.
- **commission « Environnement » :**
 - o Membres : Roland BROQUET, Yves FOURNIER, Antoine GUEBEN, Roger BRUGGEMAN, Roland FRELIN, Pascal GUYON, Alain DROUET, Béatrice TRUTAT, Jannick DERA EVE.

- **commission « Développement touristique » :**
 - o Membres : Hugues MARTEAU, Yves FOURNIER, Michel BOUTIN, Marc FOURNIER, Brigitte CARLIER, Philippe AUGIER, Gisèle SILO, Sophie LONGUET
- **commission « Culture, sport, monde associatif » :**
 - o Membres : Philippe PROT, Yves FOURNIER, Maude FROTTIER, Séverine BROQUET, Brigitte CARLIER, Gabriel PETIT
- **commission « Finances » :**
 - o Membres : Yves FOURNIER, Roger BRUGGEMAN, Eric CERCEAU, Antoine GUEBEN, Hugues MARTEAU, Roland BROQUET, Jannick DERAËVE, Henri KERZREHO, Philippe MARTEAU, Chantal LEPICOUCHE, Philippe PROT, Philippe AUGER, Laurent PROYART
- **commission « Communication » :**
 - o Membres : Yves FOURNIER, Antoine GUEBEN, Marc FOURNIER, Sophie LONGUET
- **commission « Social » :**
 - o Membres : Eric CERCEAU, Yves FOURNIER, Michel BOUTIN, Claude DUCARD, Béatrice TRUTAT, Roland BROQUET, Antoine GUEBEN, Sophie LONGUET.

Délibération n°2014/34 : Subventions allouées année 2014

Suite aux différentes demandes faites, le Président propose à l'assemblée d'octroyer les subventions aux institutions et associations suivantes, pour l'année 2014 :

Associations	Montants attribués en 2014
A.V.C.L. à Neuville sur Vanne (foire aux vins et produits du terroir)	6 500,00 €
Domaine du Tournefou à Pâlis	2 500,00 €
Festival en Othe à AUXON	8 000,00 €
Commune de Paisy Cosdon	11 000,00 €
Office de tourisme du Pays d'Othe Vallée de la Vanne	30 862,65 €
A.R.P.A. à Aix-en-Othe	1 000,00 €
Episol à Aix-en-Othe	1 500,00 €
L'Outil en main du Pays d'Othe	500,00 €
S.D. Athlétisme Aix en Othe au Mesnil Saint Loup	1 000,00 €
ASOFA au Mesnil Saint Loup	1 500,00 €
Comité de jumelage à Aix en Othe	5 000,00 €
C.I.E.B.A. aux Loges Margueron	750,00 €
Mission locale à Troyes	3 350,00 €
Comité Paul Chomedey de Maisonneuve	200,00 €

Délibération n°2014/35 : Désignation des délégués de la C.D.C.P.O.A. au G.A.L. Othe ARMANCE

Les statuts du Groupement d'Actions Locales Othe Armance prévoient que notre communauté de communes doit être représentée par un titulaire et un suppléant au sein du conseil d'administration.

Les membres désignés sont les suivants :

- Membre titulaire : Hugues MARTEAU
- Membre suppléant : Roland BROQUET

Délibération n°2014/36 : Désignation des MEMBRES de la C.D.C.P.O.A. au Comité technique du Plan énergie territorial

Le plan climat énergie Othe-Armance est suivi par un comité technique qui a pour rôle d'approfondir, de valider, de suivre et d'évaluer les actions et la démarche, mais également de tenir informer les conseils communautaires des avancées du programme d'action. Le comité technique local du Plan climat est composé de membres des communautés de communes et du conseil de développement des Pays d'Othe et d'Armance.

Les membres désignés pour siéger au Comité technique du plan climat énergie des Pays d'Othe et d'Armance sont les suivants : Yves FOURNIER, Pascal GUYON, Roland FRELIN, Antoine GUEBEN, Claude DUCARD.

Délibération n°2014/37 : Remboursement d'une facture au responsable du chantier d'insertion - Monsieur SISSON

Monsieur SISSON a fait une avance de frais et a réglé une facture qui était destinée à la Communauté de Communes, les pièces achetées permettant de réparer le pulvérisateur. Le montant à rembourser à M. SISSON est de 16,67 € TTC (facture n°13/1403/100060 du 20/03/2014).

Délibération n°2014/38 : Décision modificative - Budget annexe ZAE de Vulaines

Il y a lieu d'effectuer les virements de crédits suivants :

Chapitre 041 compte 412 = - 90 000 €

Chapitre 040 compte 355 = + 90 000 €

Délibération n°2014/39 : Emploi d'avenir - Contrats d'accompagnement dans l'emploi

Le Président souhaite que deux postes soient créés à la Communauté de Communes du pays d'Othe Aixois sous la forme de contrats d'avenir à temps complet pour un an renouvelable (sur une période de 3 ans maximum), à compter du 1^{er} septembre 2014.

Les activités principales du premier contrat d'avenir seraient notamment la communication, le développement touristique et celles du deuxième contrat d'avenir seraient en relation avec le milieu associatif et les communes membres de la Communauté de Communes.

L'assemblée délibérante accepte le recrutement de deux personnes en contrat d'avenir à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2014.

Délibération n°2014/40 : Acquisition d'un défibrillateur

Le Président rappelle à l'assemblée que dans le cadre de l'aménagement du plan d'eau de Paisy-Cosdon, la Communauté de commune a la charge de l'équipement du poste de premiers secours et, de façon plus large, les équipements liés à la surveillance de la baignade.

Parmi les équipements réglementaires, le site doit être équipé d'un défibrillateur. Le prix d'un défibrillateur semi- automatique est de 1105,80 € HT.

Il est proposé de solliciter l'aide du conseil général d'un montant de 750 € pour l'acquisition d'un défibrillateur dans cadre de sa politique de dotation des collectivités en matériels de ce type.

Délibération n°2014/41 : Délégation de compétence accordée à l'exécutif de la Communauté de Communes par l'assemblée délibérante - Marché à procédure adaptée - précision apportée

Monsieur le Président fait part à l'assemblée délibérante qu'il y a lieu de préciser la délibération n°2014-31 du 14 avril 2014 concernant la délégation de compétence accordée à l'exécutif pour toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services.

Compte tenu de ce qui précède, il propose d'accorder à l'exécutif, la délégation de compétence pour tout marché inférieur à 90 000 € HT.

L'assemblée délibérante décide de déléguer au Président de la Communauté de Communes du Pays d'Othe Aixois, pour la durée de son mandat, les attributions suivantes :

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services et des accords-cadres selon la procédure adaptée prévue à l'article 28 du code des marchés publics, d'un montant inférieur à 90 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Délibération n°2014/42 : Loyer maître nageur

Le Président rappelle à l'assemblée que, dans le cadre du fonctionnement du plan d'eau de Paisy-Cosdon, la Communauté de Communes a la charge de l'hébergement du maître nageur pour les mois de juillet et d'août. La commune propose un logement meublé dont le loyer est fixé à 250 € par mois.